

Autorite parentale d'une française en australie

Par maman74, le 22/06/2011 à 10:52

Bonjour,

Moi et mon compagnon australien vivons actuellement en France. Nous avons un enfant de 9 mois et sommes Pacsés. Nous avons fait une demande de Visa pour moi afin de partir vivre en Australie. Notre enfant a la double nationalité.

Par précaution, car on ne sait jamais ce que la vie peut nous réserver, je souhaitais savoir quelle serait mon autorité parentale, mes droits de mère en tant que française sur le territoire australien, s'il y avait séparation ?

Merci de votre réponse.

Par corimaa, le 22/06/2011 à 12:39

Bonjour, difficile de vous repondre sur un forum français, telephonez au consulat australien en France et posez leur la question, ce sera plus simple

Par mimi493, le 22/06/2011 à 13:53

La réponse n'aura aucune fiabilité Il faut demander dans un forum juridique australien